

ciles pour que nos administrés subissent le moins de nuisances possible.

Quelles sont les inquiétudes des habitants ?

Elles sont légion : salubrité publique, risque élevé de pollution du Rizzanese où nous puisons l'eau qui alimente les réseaux de Propriano et Viggianello ; pollution de l'air ; site surexploité et nappes phréatiques souillées, terres agricoles en souffrance ; risque aviaire pour l'aérodrome de Tavaria ; trafic intense sur des routes inadaptées accidentogènes....

En 2020, nous compterons environ un million de tonnes de déchets non triés enfouis et on nous en promet 580 000 de plus dans la prochaine décennie, alors que notre territoire n'en produit actuellement que 6 500 tonnes annuelles, voire beau-

des autres, nous avons fait des propositions dans ce sens aux différents intervenants, CdC, État, Syvadec et intercos : il appartient à chaque interco ou territoire de trouver des sites pour une ou plusieurs plateformes de compostage et un centre de stockage de déchets résiduels.

"Provocation ou punition ?"

L'incinérateur n'est pas une solution ?

La solution est dans la généralisation du tri, la séparation des déchets organiques... Parler aujourd'hui d'incinération n'est qu'un prétexte pour perdre encore du temps et ne rien décider. Je vous renvoie d'ailleurs à la situation chez nos voisins sardes où les résultats sont 60 % pour le tri, 26 % pour

Le maire, Joseph Pucci : "Nous avons le sentiment d'être les cocus dans une affaire où chacun se lave les mains". /ARCHIVES P.-A.F.

l'enfouissement et 14 % pour l'incinération avec un des deux incinérateurs hors d'usage et qui ne devrait pas être remplacé.

Vous soutenez le collectif Valincu Lindu, pensez-vous qu'il soit opportun de poursuivre le blocage alors que les déchets inondent les rues ?

Nous soutenons le collectif Valincu Lindu car il exprime les inquiétudes légitimes de la population. D'autant plus que l'arrêté de la préfète de Corse autorisant Viggianello 2 pour une capacité de 58 000 tonnes annuelles prévoit qu'en cas de nécessité, le site pourrait accueillir les déchets provenant de toute la Corse.

Avez-vous des contacts avec le Syvadec ? Que pensez-vous des propositions suggérées pour gérer cette situation de crise ?

Les déchets inondent nos

rues du seul fait du Syvadec qui nous refuse l'accès à Viggianello 1. De nous voir fermer les portes du CET, après les efforts successifs que nous avons consentis pour recevoir les tonnages de toute la Corse, relève de la provocation ou de la punition.

Comble de l'absurdité : le Syvadec nous oblige aujourd'hui à acheminer nos déchets à des dizaines de kilomètres, les mettre en balles, pour les voir nous revenir un jour et être enfouies avec leur enveloppe plastique !

Que l'on ne vienne pas dire à nos contribuables qu'ils vont payer la facture à cause du blocage ! Et bravo pour le bilan carbone ! Pour le reste, pas de nouvelles du Syvadec !

Peu d'élus prennent position sur ce délicat sujet. Vous comparez ce mutisme ?

Le fait que peu d'élus

Un commentaire sur la motion de votre collègue le maire de Propriano ?

Il n'y a pas lieu de commenter des propos qui participent à brouiller un peu plus le débat de fond... Après avoir fait preuve d'un mutisme et d'un désintérêt édiants au cours des crises successives, le maire de Propriano, membre de l'Exécutif sous la mandature Giacobbi, semble vouloir ménager la chèvre, le chou et l'État bien entendu. À travers sa critique de la majorité actuelle, on comprend que la campagne est lancée...

Quelles sont les négociations en cours ? L'idée d'une réquisition est à l'étude ?

À cette heure, suite à la question posée par Paul-Jo Caïtucoli à la Chambre des territoires, nous attendons une date proposée par le président de l'Exécutif, Gilles Simonei.

PROPOS RECUEILLIS PAR
PAULE CASANOVA-NICOLAI

"Le bal des tartuffes..."

Vous êtes également membre de la majorité territoriale. Comment jugez-vous l'action de la CdC ?

La problématique des déchets est l'affaire de tous, elle dépasse les clivages politiques. Je n'ai pas attendu d'être élu à la Collectivité de Corse pour prendre ce dossier d'entre-bras-le-corps. Dès notre arrivée à la tête de la municipalité en 2014, nous avons aussi écumé les routes entre Viggianello et Ghisonaccia, avec mon premier adjoint Jean Pereney. La crise des déchets était déjà d'actualité et la majorité territoriale de l'époque n'était pas nationaliste ! Depuis, tout le monde a joué et continue à jouer le pourrissement de la situation pour, *in fine*, imposer Viggianello 2 par nécessité faute d'autre choix. Dans ce contexte de jeu de dupes, ou de bal des tartuffes comme avait dit mon premier adjoint lors d'une réunion regroupant tous les intervenants, le plan de la CdC, certes imparfait et sûrement trop optimiste dans sa première version, n'a rencontré que peu d'écho auprès des autres protagonistes de ce dossier.

Et je constate que jusqu'à présent, personne n'a saisi la main tendue de l'Exécutif et personne n'a respecté notre engagement solidaire et responsable.

Avis défavorable de la commune

Quelles sont les délibérations de la municipalité sur le projet Lanfranchi ?

La municipalité n'a jamais pris de délibération favorable sur ce projet. Au contraire ! Alexandre Lanfranchi est venu présenter son projet d'usine de tri devant le conseil municipal en 2015. Le conseil a débattu sur ce projet et voté à l'unanimité, moins une non-participation, contre le projet de Viggianello 2. À l'origine, il s'agissait d'enfouir 63 000 tonnes par an sur 20 ans.

Nous avons émis un avis favorable en 2015 pour un certificat d'urbanisme (CU) pour un hangar ! Je rappellerai qu'un CU n'est pas un permis de construire.

Lorsque le porteur de projet a présenté sa 1^{re} demande de permis de construire, nous

avons émis un avis défavorable. À l'époque, le permis a été accordé après instruction de la DDTM par le préfet. Le porteur de projet a ensuite retiré ce permis lui-même. Il a déposé une nouvelle demande directement en sous-préfecture, sans passer par la mairie. Il en avait le droit. Consulté par la DDTM, nous émettons de nouveau un avis défavorable, mais le permis a été accordé et, à ce jour, nous n'avons toujours pas une copie du dossier.

Concernant le centre d'enfouissement, les autorisations d'installations classées ne relèvent pas de l'urbanisme mais de la seule compétence de l'État. Rappelons aussi que l'enquête publique a émis un avis défavorable.